

Attention! Attention! Les frais d'expertise médicales peuvent vous être facturés....

Pourquoi



En effet, l'employeur est en droit de demander une expertise médicale! En cas d'absence ou de retard injustifié, l'employeur peut vous facturer les frais du médecin.

Combien



La facture peut représenter des centaines de dollars, montant qui pourrait être considérablement plus élevées selon le cas.



Même si :

- Vous vous êtes réveillé en retard....
- Vous n'avez pas trouvé un stationnement....
- Vous ne voulez pas y aller....
- ETC....

Pour éviter cela, assurez-vous de :

- Connaître le trajet pour vous rendre au lieu du rendez-vous;
- Préparer votre horaire afin d'arriver au moins 30 minutes avant l'heure de la rencontre;
- Communiquer rapidement avec l'employeur et le syndicat lorsque vous avez un imprévu qui se manifeste;
- D'aviser votre gestionnaire, si vous êtes prévu au travail;
- Conserver les preuves expliquant votre retard ou votre absence, le cas échéant.

**Lorsque ça arrive, vous avez l'obligation de vous présenter à cette expertise médicale.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre équipe syndicale SST.**

418-821-1238 poste 2